



Le Directeur Général

Paris, le 2 février 2021

Monsieur le Représentant du SNUipp-FSU,

Comme je m'y étais engagé, je réponds à la déclaration liminaire que vous avez présentée lors de la commission consultative paritaire du 19 novembre dernier. Je vous prie de m'excuser pour cette réponse tardive, mais je n'étais pas en mesure de la faire véritablement plus tôt, et, en particulier, avant les approbations de notre compte financier 2019-2020 et du budget 2020-2021 réalisées lors de notre conseil d'administration du 21 janvier dernier, résultats qui permettent de mieux comprendre les raisons de nos décisions. En effet, ces chiffres, qu'il a été difficile de confirmer tant la situation financière de nombreux établissements est très incertaine à cause de la crise sanitaire, étaient indispensables pour répondre à votre interpellation sur nos décisions de non-renouvellement de détachement.


Je vous confirme tout d'abord que sur 245 personnels en renouvellement de détachement pour la rentrée 2021 dix ne seront pas renouvelés dans nos établissements de Bahreïn (6), Rabat (3) et Agadir (1). Lors de la CCP précédente de novembre 2019, quatre n'avaient pas été renouvelés sur un total de 235. Même s'ils sont en augmentation d'une année sur l'autre, ces non-renouvellements restent limités et concernent principalement un seul établissement.

Vous indiquez par ailleurs que l'aide publique exceptionnelle reçue par la MLF pour faire face aux conséquences de la pandémie devait lui faire prendre l'engagement de maintenir les emplois, et je le comprends. Mais cette aide de l'Etat n'a pu concerner principalement que nos huit établissements conventionnés avec l'AEFE au Liban, en Ethiopie et en Espagne, et malheureusement pas ceux de Bahreïn et du Maroc qui ne sont financés que par les droits de scolarité payés par les familles. Or, ces trois établissements sont déficitaires, et tout particulièrement le lycée de Bahreïn qui connaît un déséquilibre budgétaire important depuis plusieurs années et une nouvelle diminution de 10% de ses effectifs d'élèves depuis la rentrée de septembre 2020.

La MLF ne peut plus compenser ces déficits comme elle a pu le faire autrefois car notre compte financier global accuse un résultat négatif de 3,5 M€ en 2019-2020 et une estimation négative de plus de 10M€ en 2020-2021, sans que nous puissions, à ce stade, espérer une amélioration rapide de cette situation dégradée. Pour notre association confrontée aux graves difficultés financières qu'elle traverse aujourd'hui, ces décisions de non-renouvellement de détachement ne sont dues, en aucune manière, à la volonté d'utiliser les emplois comme variable d'ajustement budgétaire, mais bien à l'impérieuse nécessité d'assurer l'équilibre précaire de nos établissements.

Enfin, vous m'interrogez sur les non-renouvellements pour des enseignants en détachement dans leur établissement depuis 9 ans ou plus. Conformément à la position de la MLF exprimée lors de la CCP du 17 mai 2018, nous ne nous opposons pas par principe aux demandes de renouvellement de détachement relevant du Statut commun des détachés MLF antérieur à 2018, sauf dans le cas où les contraintes budgétaires mentionnées plus haut et les évolutions de l'organisation pédagogique de nos établissements nous obligent à fermer les postes occupés par ces enseignants. Et la MLF n'a évidemment aucune intention de se séparer à la prochaine rentrée d'enseignants dans ses établissements pour la seule raison qu'ils y seraient en poste depuis 9 ans ou plus. Nous ne sommes favorables ni à la précarisation que vous dénoncez avec raison ni à une carte des emplois figée qui ne nous permettrait pas d'assurer avec rigueur nos obligations de bonne gestion vis-à-vis des familles qui financent notre réseau.

En vous remerciant pour vos vœux de bienvenue lors de ma prise de fonctions, et en vous assurant de ma volonté d'un dialogue constructif avec votre organisation et ses représentants, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.



Jean-Paul REBAUD